



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

Objet : ZAC de l'extension du PAVHE à Clermont l'Hérault – Vente des lots C6a et C6b à la SCI IMMOCINQ

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 21 Juin 2006, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la vente du lot C6 à la SCI IMMOCINQ, d'une surface de 5006 m² pour un prix de 329 294,68 euros TTC, sur la ZAC de l'extension du PAVHE à Clermont l'Hérault.

Il précise que suite à un changement de stratégie de développement de l'entreprise Célestins Charpentes, la SCI IMMOCIQ ne souhaite plus se porter acquéreur de la totalité du lot C6 d'une surface de 5006 m² et souhaite se porter acquéreur d'une surface de 3000 m² environ.

Monsieur REVEL ajoute que la commission de développement économique du 16 mai 2007 a émis un avis favorable à cette implantation.

En conséquence, Monsieur REVEL demande au conseil :

- d'autoriser le découpage du lot C6 en deux lots à savoir le lot C6a d'une surface de 3006 m² et le lot C6b d'une surface de 2000 m².
- de rapporter la délibération du 21 juin 2006 relative à la vente du lot C6 à la SCI IMMOCIQ, d'une surface de 5006 m² pour un prix de 329 294,68 euros TTC, sur la ZAC de l'extension du PAEVHE à Clermont l'Hérault.
- de se prononcer sur la vente à la SCI IMMOCIQ du lot C6a d'une surface de 3006 m² pour un prix de 197 734,68 euros TTC pour implanter la société Célestins Charpentes.

Monsieur REVEL précise qu'il serait souhaitable de pouvoir réserver le lot C6b à la SCI IMMOCIQ pour une durée maximum de deux ans afin de préserver le développement futur de cette dernière entreprise.

En conséquence, Monsieur REVEL demande au conseil de se prononcer également sur la signature d'un compromis de vente relatif à la vente du lot C6b, d'une surface de 2000 m² pour un prix de 131 560 euros TTC, à la SCI IMMOCIQ. Ce compromis aura une durée de deux ans, sans dépôt de garantie par l'acquéreur.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le découpage du lot C6 en deux lots à savoir le lot C6a d'une surface de 3006 m² et le lot C6b d'une surface de 2000 m².

RAPPORTE la délibération du 21 juin 2006 enregistrée en sous Préfecture de Lodève le 10 Juillet 2006 relative à la vente du lot C6 à la SCI IMMOCIQ, d'une surface de 5006 m² pour un prix de 329 294,68 euros TTC, sur la ZAC de l'extension du PAEVHE à Clermont l'Hérault.

APPROUVE la vente à La SCI IMMOCIQ du lot C6a d'une surface de 3006 m² pour un prix de 197 734,68 euros TTC pour implanter la société Célestins Charpentes.

AUTORISE la signature d'un compromis de vente d'une durée de deux ans, sans dépôt de garantie par l'acquéreur, relatif à la vente du lot C6b, d'une surface de 2000 m² pour un prix de 131 560 euros TTC, à la SCI IMMOCIQ.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.